

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 617**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°617 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 745 000 \$ POUR LE PROJET DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA
RÉTENTION DES EAUX SANITAIRES AU POSTE DE POMPAGE N°8**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 mai 2026 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 745 000 \$ \$ et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 2 JUIN 2026.

Marie-Hélène Brunet
Greffière